

# ASSEMBLEE GENERALE DE LA VOIE DE LA JUSTICE

Paris

2 février 2013

Sont présents :

Anna Karin FACCENDINI, Présidente  
Richard SEDILLOT, Secrétaire  
Estelle BERTHE, Trésorière  
Corinna KERFANT , adhérente

Sont représentés : Dieudonné BONKOUYOU, Batibié BENAËO, Joao Nuno PEREIRA  
Joseph DJOGBENOU, Nicolin ASSOGBA, Ingrid MEERTENS, Olivier CARREL, Aude  
PREMARE TISON, Marie-Pierre LAZARD.

**1- La Présidente ouvre la séance à 16h15 et fait le rapport des activités de l'association et des contacts noués au cours de l'exercice écoulé**

**2- Hommage Claudia GNAGNERI**

L'Assemblée générale rend un hommage particulier à Claudia GNAGNERI, membre fondateur de la Voie de la Justice, qui s'est impliquée avec beaucoup de courage et de dévouement dans les activités de l'association et nous a quittés le 6 novembre 2011. La prochaine mission portera son nom

**3 –Approbation des comptes :**

Estelle BERTHE, Trésorière, fait le rapport financier de l'exercice du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012.

Les ressources de l'association ont, au cours du dernier exercice, été les suivantes :

- Subvention de la FNUJA
- Cotisations
- Aide PRSF
- Vente caritative au profit de VDJ
- Subvention du barreau de NICE

Les dépenses ont été les suivantes :

- Remboursement de frais divers occasionnés pour les besoins de l'activité par les membres du CA
- Mission Bénin août 2011

Tous les frais sont dûment justifiés par la trésorière qui tient les pièces comptables à la disposition des membres.

Au 30 Juin 2012, le compte présente un solde positif de 10. 847,21 €

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

#### 4- Les projets de l'année 2012/2013

Après discussion, l'assemblée générale décide d'envisager la mise en œuvre des projets suivants :

- a- **MALI** : Concernant le projet Mali en cours, la présidente rappelle que VDJ a, avec Prisonniers sans frontières (PRSF) et l'Association des Jeunes avocats du Mali (AJAM), répondu à un appel d'offre d'un projet de l'IEDDH (Instrument européen pour la Démocratie et les Droits de l'homme), projet visant à contribuer à une meilleure garantie des droits humains dans les lieux de privation de liberté.

Les conditions sécuritaires au Mali ont retardé la mise en place de cette mission.

C'est ainsi qu'un addendum modifiant le projet initial a été déposé et accepté par l'Union européenne dans le courant du mois de novembre 2012.

Une mission préparatoire était initialement prévue fin février 2013. Compte tenu de la situation sécuritaire actuelle, il est décidé de reporter cette mission préparatoire et d'inviter les avocats maliens adhérents au projet à participer à la prochaine caravane qui sera organisée par VDJ, certainement au Bénin. La présence des avocats maliens au Bénin permettra de les former à la conduite des caravanes, la procédure pénale, les instruments pan-africains juridiques protecteurs des droits de l'homme tel que cela a été prévu dans l'addendum à la proposition n°EIDHR/2011/n°17 en date du 19/11/2012. A l'issue de cette caravane, il sera alors décidé de la date d'une mission exploratoire au Mali et de l'organisation des futures caravanes au Mali dont la participation sera essentiellement malienne, avec un « coaching » à distance par VDJ ou, si la situation sécuritaire le permet, la présence de quelques avocats VDJ.

- b- **BENIN** : Afin de pérenniser l'action de VDJ au BENIN, berceau de VDJ, l'assemblée générale décide, sous réserve de l'accord du Bâtonnier du Bénin, Me DJIKUI, l'organisation d'une caravane au Bénin en été 2013. Une mission exploratoire pourrait avoir lieu en avril afin de prendre contact avec les acteurs judiciaires, identifier la juridiction où se déroulera la caravane, fixer les moyens nécessaires (en termes de ressources financières et d'avocats) et les objectifs.

- c- **TOGO** : VDJ a répondu, avec Prisonniers sans frontières (PRSF) à un projet de l'Union européenne au Togo intitulé « société civile acteur et partenaire de la modernisation de la justice pénale ». VDJ serait alors chargée du volet de l'amélioration de l'accès à un procès juste et équitable. Ce projet s'inscrit dans la droite ligne des caravanes des droits de l'homme organisées par VDJ pendant trois ans au Togo. Il se ferait en paternariat avec le barreau local et l'association PASYD.

La sélection est en cours. Plusieurs réunions ont déjà eu lieu avec PRSF en vue de la coordination de ce projet. La demande finale sera déposée le 5 mars 2013 et la réponse interviendra avant l'été 2013.

- d- Dans la perspective des différents projets en cours, il est décidé de renouveler les demandes de subvention et de solliciter de nouveaux partenaires.

### **5 - Election des membres d'honneur (article 7 des Statuts)**

L'assemblée générale décide de décerner la qualité de membres d'honneur à des personnes qui ont rendu des services signalés à l'association.

L'assemblée générale décide de nommer membre d'honneur :

- François HOUESSO, membre fondateur de VDJ,
- Monsieur le Bâtonnier Alexis Koffi AQUEREBURU, qui a toujours manifesté son soutien et a apporté son aide à la mise en place des caravanes au Togo.

### **6 - Renouvellement et/ou élection des membres du Conseil d'Administration**

L'Assemblée générale décide du remplacement définitif du poste vacant de Trésorière (article 11) et désigne Estelle BERTHE en qualité de trésorière.

#### **Elections :**

Se présentent au poste :

- de président, Anna Karin FACCENDINI,
- de vice-président, Joseph DJOGBENOU,
- de secrétaire, Richard SEDILLOT,
- de secrétaire adjoint Dieudonné BONKOUNGOU,
- de trésorière, Estelle BERTHE,
- de trésorier adjoint, Batibié BENAO.

L'Assemblée générale procède au vote conformément à l'article 10 des statuts.

Sont élus à l'unanimité des membres présents ou représentés au poste :

- de président : Anna Karin FACCENDINI,
- de vice-président : Joseph DJOGBENOU,
- de secrétaire : Richard SEDILLOT,
- de secrétaire adjoint : Dieudonné BONKOUNGOU,
- de trésorière : Estelle BERTHE,
- de trésorier adjoint : Batibié BENAO.

## **7 - Montant de la cotisation annuelle :**

Le montant de la cotisation annuelle est fixé selon la grille suivante :

### **Personnes physiques :**

Europe :

- membre actif (extérieur et avocat de plus de 3 ans) : 50€
- avocat de moins de 3 ans de barre : 20€

Afrique : 15 000 CFA ou 20€

**Personnes morales** (associations, sociétés, Ordre des avocats...) : 500€

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole il est mis un terme à l'Assemblée Générale à 17 h 09.

**Anna Karin FACCENDINI**  
Présidente

**Richard SEDILLOT**  
Secrétaire